

## Pratiques avancées en prévention et thérapie nutritionnelles 2

### 1. Caractéristiques du module

Code : S.SA.371.DIPA2.F.17

 Degré d'études :  Bachelor  Master

Année académique : 2017-18

 Année d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

Crédits ECTS : 5

 Type :  Module obligatoire

 Module optionnel obligatoire

 Module optionnel

 Catégorie :  Module principal  
Core course

 Module lié au module principal  
Related course

 Module facultatif ou complémentaire  
Minor course

 Niveau :  Module de base

 Module d'approfondissement

 Module avancé

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre  
 Module sur 2 semestres

 Semestre d'automne  
 Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français

 Allemand

 Anglais

Temps de cours : 30 heures

Temps de travail personnel encadré : 1h / étu

Temps de travail personnel individuel : 120 heures

Lieux de cours : HEdS Genève, Filière Nutrition et diététique.

### 2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules

 Avoir suivi le/les modules

 Pas de prérequis

 Autres :

### 3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

#### Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert

 Rôle de manager

 Rôle d'apprenant et de formateur

 Rôle de communicateur

 Rôle de promoteur de la santé

 Rôle de professionnel

 Rôle de collaborateur

#### Compétences principales visées

- Am3 : Susciter et introduire des pratiques novatrices dans les domaines du counseling, des thérapies nutritionnelles, de la formation et de la communication et identifier les indicateurs d'évaluation pertinents.
- Bm2 : Contribuer à mettre à l'agenda politique les problématiques prioritaires du domaine.
- Dm1 : Prendre la responsabilité de vastes projets touchant les denrées alimentaires, l'alimentation et la nutrition de sujets sains ou malades.
- Em1 : Initier des stratégies et participer à l'élaboration de programmes de santé publique, évaluer leur déroulement et leur impact et en retirer des perspectives de développement répondant aux besoins de la population.

#### Objectifs généraux du module

Dans le continuum de la prévention au traitement, et selon plusieurs axes et rôles prédéfinis, être capable de :

- Analyser les besoins en termes de prévention et thérapie nutritionnelles dans une situation de maladie chronique au niveau individuel, communautaire et populationnel.
- Concevoir et planifier des interventions nutritionnelles basées sur les évidences scientifiques et adaptées au contexte au niveau individuel, communautaire et populationnel.
- Choisir et appliquer un modèle de changement de comportement adapté à un contexte spécifique.
- Justifier, en se basant sur une argumentation solide, une intervention nutritionnelle de santé publique d'un point de vue éthique.

### 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

#### Contenus:

- Analyse de guidelines nutritionnelles portant sur des maladies chroniques et application dans une étude de cas.
- Processus de soins en nutrition appliqué au niveau individuel et populationnel dans un contexte de maladie chronique.
- Modèles de changement de comportement au niveau individuel, de groupe et populationnel.
- Enjeux éthiques en santé publique.
- Conceptualisation, argumentation et planification d'une intervention de prévention ou de thérapie nutritionnelle.
- Evaluation d'un projet d'intervention nutritionnelle au niveau d'un groupe ou d'une population.

### Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours
- Recherche de littérature et lecture
- Résolution de cas
- Travail personnel
- Travail de groupe
- Présentation orale

### Exigences de fréquentation

La réalisation de l'ensemble des activités de préparation des cours spécifiées dans le syllabus remis en début de module est obligatoire. La présence aux journées de formation ainsi qu'à la journée de présentation est obligatoire. En cas d'absence à l'une des journées, un complément sous forme d'un travail écrit en lien avec le sujet traité sera exigé.

## 5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- La présentation orale d'un projet de prévention ou thérapie nutritionnelle au niveau communautaire ou populationnel (coefficient 1)
- Un rapport écrit présentant le projet et intégrant les remarques discutées lors de la présentation orale (coefficient 2)

La note finale du module est obtenue avec la moyenne pondérée obtenue aux modalités A et B (exprimées au dixième) ci-dessus et en appliquant les coefficients indiqués. La note finale du module est arrondie au 0.5. La **validation** du module repose sur l'obtention d'une moyenne  $\geq 4$ .

Périodes de la validation : mars à juin 2018

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

## 6. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

Remédiation possible en cas de note supérieure ou égale à 3 et inférieure à 4  Pas de remédiation si la note est inférieure à 3

La remédiation portera sur la rédaction d'un nouveau projet de prévention ou thérapie nutritionnelle au niveau communautaire ou populationnel dans un domaine imposé. En cas de note inférieure à 4, l'étudiant-e est en situation d'échec à la remédiation. Il-elle peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Période : le complément devra être rendu au plus tard la semaine 35.

### Répétition

En cas de note inférieure à 3 ou d'échec après remédiation, le module est répété à la session suivante. Une note inférieure à 4 à un module répété entraîne l'arrêt de la formation.

## 7. Bibliographie principale

- Voir syllabus de cours

## 8. Responsable du module et enseignants

### Responsable

Sophie Bucher Della Torre, Haute école de santé de Genève.

### Enseignants

Corinne Kehl, Haute école de santé de Genève

Sidonie Fabbi, Haute école de santé de Genève

Maaïke Kruseman, Haute école de santé de Genève

2 intervenants extérieurs sont encore à confirmer

6.12.2017/SB/CR